

Réf : DOS-0715-4604-D

DECISION

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
exploité par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-
13012 MARSEILLE-**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 15 décembre 2014 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-425, dont le siège est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621);



DECIDE

Article 1er : Il est rectifié une erreur matérielle dans l'annexe n°3 de la décision du 15 décembre 2014 : il faut lire :

« Monsieur Jacques LANFRANCHI est biologiste coresponsable et directeur général de la société » et non « biologiste médical associé », et « Madame Laurence MOLLINE est biologiste médical associé » et non « biologiste coresponsable et directrice générale de la société ».

Le reste est sans changement.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS « MAZARIN » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca

Fait à Marseille, le 30 juin 2015

Marie-Claude DUMONT
Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

Annexe n°3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS « MAZARIN » N° FINESS EJ : 130039621

Décembre 2014

Liste des biologistes coresponsables et biologistes coassociés

1	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
2	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
3	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSARD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste médical associé,
7	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
9	Sandrine COURVOISIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
10	Marie-Françoise NANFI épouse HAUTCOEUR, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Camille LEDERMANN, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

Réf : DOS-0715-4605-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 21 avril 2015 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-425, dont le siège est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621);



DECIDE

Article 1er : Il est rectifié une erreur matérielle dans l'Annexe n°3 de la décision du 21 avril 2015 : il faut lire :

« Madame Laurence MOLLINE est biologiste médical associé » et non « biologiste coresponsable et directrice générale de la société », et « Monsieur Jacques LANFRANCHI est biologiste coresponsable et directeur général de la société » et non « biologiste médical et directeur général de la société ».

Le reste est sans changement.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS « MAZARIN » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 30 juin 2015

Marie-Claude DUMONT
Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

Annexe n° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS « MAZARIN » N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables et biologistes coassociés

1	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
2	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
3	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSALD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste médical associé,
7	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
9	Sandrine COURVOISIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
10	Marie-Françoise NANFI épouse HAUTCOEUR, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Camille LEDERMANN, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

Réf : DOS-0615-4420-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du 22 juin 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes, Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, dont le siège est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-, et qui exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039787) ;

Vu la décision n°63-04-2012 en date du 11 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la confirmation d'autorisation d'assistance médicale à la procréation détenue par le LBM « DRAI-OBADIA » sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- ;

Vu la lettre en date du 29 novembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation ;



Vu la décision n°02-09-2014 en date du 6 octobre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au transfert de l'autorisation de pratiquer l'activité d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site « Saint Barnabé » sis 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°10-06-11 en date du 18 juillet 2011 portant autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation-préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle délivrée au Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°64-4-2012 du 12 juillet 2012 du DGARS relative à la confirmation de l'autorisation d'assistance médicale à la procréation détenue par le LBM « DEVEZE » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sur le Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE;

Vu la déclaration du 5 mars 2014 informant le directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur de la mise en œuvre le 24 janvier 2014 de l'activité de soins d'assistance biologique ;

Vu l'arrêté en date du 25 janvier 1983 du préfet des Bouches-du-Rhône portant enregistrement, sous le n°13-441, du LBM « Chanteclerc » situé au 240, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130020902), exploité par la société civile professionnelle « SCP de Directeurs de LABM ZATTARA-HERGOTT et LANZA-SILHOL », enregistrée sous le n°77 par arrêté préfectoral du 24 janvier 2001, et dont les directeurs sont Mesdames Marie-Caroline ZATTARA épouse HARTMANN-HERGOTT et Françoise LANZA épouse SILHOL, Médecins biologistes ;

Vu la demande déposée dans mes services le 15 mai 2015 et complétée par courriels des 17 et 18 juin 2015, par Madame Anne LEVY, pharmacien biologiste, représentant la société, concernant l'acquisition du LBM « Chanteclerc » sis 240, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE- par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2015 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant l'acquisition du laboratoire « Chanteclerc » sis 240, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE- exploité par la SCP ZATTARA /HARTMANN et LANZA/SILHOL (acquisition effective pour le 1^{er} juillet 2015), prenant acte de la nomination à compter du 1^{er} juillet 2015 de Madame Françoise SILHOL, médecin, en qualité de biologiste médical ;

Vu la convention de cession de LBM « Chanteclerc », sous conditions suspensives (au plus tard le 1^{er} juillet 2015), établie le 4 mai 2015 entre la « SCP de Directeurs de LABM ZATTARA-HERGOTT et LANZA-SILHOL » et la société « BIOTOP DEVELOPPEMENT » représentée par sa présidente, Madame Sandra MEYER ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivré au LBM sis 240, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130020902), transformé en site.

Article 2 : En conséquence, l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- est modifiée suite à l'acquisition du LBM « Chanteclerc » sis 240, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE- par ladite société (Acquisition effective à compter du 1^{er} juillet 2015).

Cette opération modifiera donc les annexes ci-dessous :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2 ;
- les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 3 : Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2015.

Article 4 : L'autorisation de pratiquer l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site « Saint Barnabé » sis 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- est renouvelée à compter du 11 avril 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 avril 2019.

L'autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- est octroyée à compter du 18 juillet 2011, mise en œuvre le 24 janvier 2014 et valable jusqu'au 24 janvier 2019.

Article 5 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 26 juin 2015

Marie-Claude DUMONT
Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
M. Dumont

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Juin 2015

Répartition du capital social (17.273.278 Euros) et des droits de vote

	Nature des associés	Nombre d'actions
1	Sandra MEYER, (API), Présidente de la société,	4.318.295
2	Christine GALINIER, (API), Directeur général,	4.318.295
3	Emmanuelle ANGLADE, (API),	1
4	Carole DEVEZE, (API),	1
5	Sophie BURIGNAT, (API)	1
6	Sylvie GILLY, (API)	1
7	Laurent MALLARD, (API)	1
8	Catherine TONDA, (API)	1
9	Joseph CARVAJAL, (API)	1
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, (API)	1
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, (API)	1
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, (API)	1
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, (API)	1
14	Nathalie LAURENCIN, (API)	1
15	Marc GIRAUDEAU, (API)	1
16	Marc PEYRONEL, (API)	1
17	Martine PESQUIE, (API)	1
18	Bénédicte BEYLOT, (API)	1
19	Cédric BILLIOUD, (API)	1
20	Anne BRENAC de BREBISSON, (API)	1
21	Carine BOZIAN, (API)	1
22	Martine CHERIMBAUD, (API)	1
23	Marc GUILLON, (API)	1
24	Patrice HERIN, (API)	1
25	Marie-Christine LOMBARDO, (API)	1
26	Daniel SAVOY, (API)	1
27	Gérard PELISSIER, (API)	1
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, (API)	1
29	Gérard VIGNALE, (API)	1
30	Jane LOUFRANI, (API)	1
31	Mireille D'AGOSTINO, (API)	1
32	José SAMPOL, (API)	1
33	Ayichatou JARRETOU, (API)	1
34	Jean-Christophe ROIG, (API), Directeur général,	1
35	Brigitte ALLARD, (API)	1
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, (API)	1
37	Françoise TURREL, (API)	1

38	Amélie AUZIAS, (API)	1
39	Bernard MARGA, (API)	1
40	Xavier GOUX, (API)	1
41	Olivier BEREZIAT, (API)	1
42	Brigitte CHAMAYOU, (API)	1
43	Gilles BONICELLI, (API)	1
44	Oriane CORTESI, (API)	1
45	Valérie LACOSTE, (API)	1
46	Hélène SAVY_DADOUN, (API)	1
47	Laure ZANGOLI, (API)	1
48	Jacqueline GERIN, (API)	1
49	Delphine BATAILLE, (API)	1
50	CERBA, Tiers porteur,	8.636.641
	TOTAL	17.273.278

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Juin 2015

Liste des sites exploités

1	Site « de la Pomme »- 546, bd Mireille Lauze-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039795
2	Site « des Chutes Lavie »- 34, avenue des Chutes Lavie-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039803
3	Site « de Saint Henri »- 120, rue Rabelais-13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039811
4	Site « Félix Pyat » 134, rue Félix Pyat-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039829
5	Site « Cours Joseph Thierry »- 26, cours Thierry 13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039837
6	Site « Chave »- 324, boulevard Chave-13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039845
7	Site « de la Gavotte »- 189, avenue François Mitterrand-13170 LES PENNES MIRABEAU-	N° FINESS ET : 130039852
8	Site « Saint Antoine » -44/54, avenue de Saint Antoine-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039860
9	Site « Sormiou »- ZAC de la Jarre 4, rue Capitaine Croisa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039878
10	Site « Saint Tronc »- 136, rue François Mauriac-13010 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039886
11	Site « des Milles »- 20, cours Brémond-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130039894
12	Site « Dromel »- 38, boulevard Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE- <i>Site autorisé à l'AMP</i>	N° FINESS ET : 130039902
13	Site « Avenue de Toulon »- 139, avenue de Toulon 13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039910
14	Site « des Bons Enfants »- 89, rue des Bons Enfants 13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039928
15	Site « des Chartreux »- 197, avenue des Chartreux-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039936
16	Site « d' Endoume »- 38, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039944
17	Site « du Canet »- 27 bis, boulevard Charles Moretti-Village Santé-13014 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039951
18	Site « Central Guéidon »- 6, boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (<i>Plateau technique non ouvert au public</i>)	N° FINESS ET : 130040728
19	Site « de Saint Marcel »- 25, boulevard de Saint Marcel 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041346
20	Site « de la Valentine »- 277, route des 3 Lucs-13011 MARSEILLE »	N° FINESS ET : 130041684
21	Site « de Delphes »- Les Jardins de Castellane-16, rue de Delphes-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041692
22	Site « des Olives »- 118, avenue des Poilus-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041700

23	Site « des Camoins »- 203, route des Camoins- 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041718
24	Site « de Montolivet »- 116, avenue Jean Compadieu- 13012 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130041726
25	Site « Allauch »- Immeuble Les Arcades- 35, chemin Va à la Fontaine-13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041734
26	Site « Logis Neuf »- Impasse Louis Deleuil-13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041742
27	Site « Croix Rouge »- 38, Grande Rue-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041759
28	Site « Haïfa »- 79, avenue de Haïfa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041940
29	Site « National »- 145, boulevard National-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042559
30	Site « Vieux Port »- 30, rue de la Calsserie-13002 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042591
31	Site « Anabiol »- 57, rue Alphonse Daudet-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042575
32	Site « Rue de Forbin »- 5, rue de Forbin 13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042583
33	Site « Montaigne »-10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042450
34	Site « Rouvière »-La Rouvière-Bâtiment A- 83, Boulevard du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
35	Site « de Luynes »-Centre commercial La Palombe- Route nationale n°8-13080 LUYNES-	N° FINESS ET : 130039449
36	Site « Hémobio »-193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
37	Site « Carpentras »-157, Place des Quinconces- 84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
38	Site « Sévigné »-Centre médical Sévigné- Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
39	Site « Notre Dame du Mont »- 23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
40	Site « Saint Barnabé »-7, Avenue de Saint Julien- 13012 MARSEILLE- <i>Site autorisé à l'AMP</i>	N° FINESS ET : 130041395
41	Site « Auriol »-2, rue du Clos-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
42	Site « Rousset »- 2, Avenue Manéou 13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
43	Site « Valmante »- Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
44	Site « Cassis »-14, Avenue Emmanuel Agostini- 13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
45	Site « Carnoux »-5, Boulevard Lyautey 13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
46	Site « Roquevaire »-Place de l'Eglise-13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
47	Site « Barral »-21, Boulevard Barral 13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
48	Site « Avenue de la Corse »- 63, Avenue de la Corse- 13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587
49	A compter du 1^{er} juillet 2015 Site « Chanteclerc »-240, avenue des Pollus- 13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130044878

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Juin 2015

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes coassociés

1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin, biologiste coresponsable, Présidente de la société,
2	Christine GALINIER, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur Général,
3	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien,
4	Carole DEVEZE, Médecin, Praticien agréé à l'AMP,
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien,
6	Sylvie GILLY, Pharmacien,
7	Laurent MALLARD, Pharmacien,
8	Catherine TONDA, Pharmacien,
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien,
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien,
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien,
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Médecin,
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien,
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien,
15	Marc GIRAudeau, Pharmacien,
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien,
17	Martine PESQUIE, Pharmacien,
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien,
19	Cédric BILLIoud, Pharmacien,
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien,
21	Carine BOZIAN, Pharmacien,
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien,
23	Marc GUILLON, Pharmacien,
24	Patrice HERIN, Médecin,
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien,
26	Daniel SAVOY, Pharmacien,
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien,
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien,
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien,
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien,
31	Mireille D'AGOSTINO, Médecin,
32	José SAMPOL, Pharmacien,
33	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien,
34	Jean-Christophe ROIG, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général,
35	Jacqueline GERIN, Pharmacien,
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien, Praticien agréé à l'AMP,
37	Françoise TURREL, Pharmacien,
38	Amélie AUZIAS, Pharmacien,

39	Bernard MARGA, Pharmacien,
40	Xavier GOUX, Médecin,
41	Olivier BEREZIAT, Médecin,
42	Brigitte CHAMAYOU, Médecin,
43	Gilles BONICELLI, Pharmacien,
44	Oriane CORTESI, Pharmacien,
45	Valérie LACOSTE, Médecin,
46	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,
47	Laure ZANGOLI, Pharmacien,
48	Brigitte ALLARD, Pharmacien,
49	Delphine BATAILLE, Pharmacien,

Liste des biologistes médicaux salariés

1	Madame Anne BONSEMBIANTE, Médecin,
2	Madame Soraya BOUMEZBER, Pharmacien,
3	Madame Patricia CHIGOT, Pharmacien,
4	Madame Sylvie BESSON, Pharmacien,

Réf : DOS-0715-4796-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « ALPHABIO » dont le siège social est situé au 23, rue de Friedland-13006 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- Vu** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;
- Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- Vu** le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- Vu** la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 15 mai 2014 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-492, dont le siège est situé au 1, rue Melchior Guinot-13003 MARSEILLE-, (N° FINESS ET : 130042252), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « ALPHABIO », agréée sous le n°27, dont le siège social est situé au 23, rue de Friedland-13006 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042161) ;
- Vu** le courriel du 15 octobre 2014 du Conseil départemental de l'Ordre des médecins des Bouches-du-Rhône concernant Madame Elisabeth HASSOUN, médecin biologiste ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée à temps partiel établi le 18 août 2014 entre la SELAS « ALPHABIO » représentée par Monsieur Jean-Marc FERYN, directeur général, et Madame Elisabeth HASSOUN, et prenant effet à compter du 8 septembre 2014 ;
- Vu** le courrier du 18 février 2015 du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens ;



Vu le certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 18 février 2015 concernant Monsieur André MESPIEDRE pour exercer en qualité de biologiste médical (salarie) jusqu'au 31 juillet 2015 ;

Vu l'arrête du 10 décembre 1986 du préfet des Bouches-du-Rhône portant inscription sur la liste départementale le LBM ARNAUD-BOULANGER sis 124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE, (N° FINESS ET : 130019656) et qui est exploité sous la forme de société d'exercice libéral à responsabilité limitée à associé unique « société d'exercice libéral de directeur de LABM Christian BOULANGER », agréée sous le n°99 par arrête du 29 juin 2006, dont le siège social est situé au 124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130019631) ;

Vu la demande en date du 24 juin 2015 parvenue à l'ARS Paca le 7 juillet 2015 relative à l'acquisition du LBM BOULANGER par la SELAS « ALPHABIO » avec prise d'effet au 1^{er} août 2015 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la SELAS « ALPHABIO » en date du 23 juin 2015 autorisant l'acquisition du LBM BOULANGER sis 124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE-, agréant la cession d'une action de catégorie A par l'associé Monsieur Jean-Marc FERYN à Monsieur Christian BOULANGER parmi celles qu'il défient dans le capital de la société ALPHABIO, nommant en qualité de directeur général de la société et biologiste coresponsable du LBM multi-sites, Monsieur Christian BOULANGER et ce, à compter du 1^{er} août 2015 ;

Vu le compromis de cession du LBM établi le 9 juin 2015, sous conditions suspensives, entre la SEL « BOULANGER » représentée par Monsieur Christian BOULANGER, gérant et associé unique, et la SELAS « ALPHABIO » représentée par son directeur général, Monsieur Jean-Marc FERYN ;

Vu l'acte de cession d'une action sous condition suspensive établi le 9 juin 2015 entre Monsieur Jean-Marc FERYN, le cédant, et Monsieur Christian BOULANGER, le cessionnaire ;

Vu la nouvelle répartition du capital social de la SELAS « ALPHABIO » ;

Vu la liste du personnel de la SELAS « ALPHABIO » mise à jour ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « ALPHABIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L. 6213-9, L. 6222-1, L. 6222-2, L. 6222-3, L. 6222-5, L. 6222-6, L. 6222-7, L. 6223-1, L. 6223-3, L. 6223-4, L. 6223-5, L. 6223-6 et L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi que les articles 7,8 et 9 de l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée LBM BOULANGER situé au 124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130019656) transformé en site.

Article 2 : En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-492, situé au 1, rue Melchior Guinot-13003 MARSEILLE-, (N° FINESS ET : 130042252), exploité par la SELAS « ALPHABIO », agréée sous le n°27, dont le siège social est situé au 23, rue de Friedland-13006 MARSEILLE- suite à la désignation de Madame Elisabeth HASSOUN, médecin, en qualité de biologiste médical salarié à compter du 8 septembre 2014, à la désignation de Monsieur André MESPIEDRE, pharmacien, en qualité de biologiste médical salarié jusqu'au 31 juillet 2015, à l'acquisition du LBM sis 124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE- et la nomination de Monsieur Christian BOULANGER, pharmacien, en qualité de biologiste coresponsable du LBM et de directeur général de la société à compter du 1^{er} août 2015.

Ces opérations modifieront donc les Annexes n°1, n°2 et n°3 ci-dessous.

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « ALPHABIO » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- la liste des sites exploités par la SELAS « ALPHABIO » telle que présentée en annexe n°2 ;
- les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « ALPHABIO » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « ALPHABIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région paca.

Fait à Marseille, le 8 juillet 2015

Marie-Claude DUMONT
Conseiller Médical du Directeur-général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

Annexe n°1

Décision relative au LBL multi-sites SELAS « ALPHABIO »
N° FINESS EJ : 130042164

Juillet 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 570.170 Euros

	Associés	Total des actions A et B
1	Philippe HALFON, API, Président,	167.436
2	Jean-Marc FERYN, API, DG,	167.435
3	Christian DUBROCA, API, DG,	10
4	Michèle MERLIN, API, DG,	5.435
5	Albert BERDUGO, API, DG,	14.520
6	Claude GIORGETTI, API, DG,	43.500
7	Philippe TERRIOU, API,	11.424
8	Odile SAUNIER, API,	8.098
9	Pascale LAZDUNSKI, API,	10.870
10	Laure-Anne BASTIDE, API, DG,	10.870
11	Horace SCALICI, API, DG,	1
12	Muriel JAMET, API, DG,	1
13	Maryse MARECAL, API, DG,	1
14	Annie PASQUIER, API, DG,	1
15	Abdelmadjid HAFNI, API, DG,	1
16	Mélissa LEBSIR, API, DG,	1
17	Martine FABRIGOULE, API,	1
18	Camille AUBERT-VIDAL, API,	1
19	Christian BOULANGER, API, DG,	1
	Total des API	439.607
19	SARL « SOFIBIO », Tiers porteur,	130.563
	TOTAL	570.170

Annexe n°2

**Décision relative au LBM multi-sites SELAS « ALPHABIO »
N° FINESS EJ : 130042161**

Juillet 2015

Liste des sites exploités

1	Site « Alphabio » 23, rue de Friedland-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042179
2	Site « Beauregard » 12, impasse du Lido-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042187
3	Site « Bioméditerranée » 49, avenue de Forbin 13002 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042195
4	Site « Pc Bio » 2, boulevard Leï Roure-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042203
5	Site « Giorgetti » 6, rue de Rocca-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042211
6	Site « National » 254, boulevard National-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042237
7	Site « Canebière » 73, boulevard de la Canebière 13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042245
8	Site « Guinot » 1, rue Melchior Guinot-13003 MARSEILLE- (Siège)	N° FINESS ET : 130042252
9	Site « Bourrelly » 121, chemin des Bourrelly-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042351
10	Site « Scalici » 82, boulevard Longchamp-13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042369
11	Site « Saint Tropez » Boulevard Blanc-83992 SAINT TROPEZ-	N° FINESS ET : 830019238
12	Site « La Penne/Huveaune » 323, Boulevard Voltaire- 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE-	N° FINESS ET : 130042773
13	Site « Bioparadis » 118, rue Jean Mermoz-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043094
14	Site « République » 54, rue de la République 13002 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043102
15	Site « Norbio » 216, boulevard Henri Barnier 13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043110
16	Site « Sainte Marthe » 215, chemin de Sainte Marthe 13014 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043185
17	Site « Biosud » 92, boulevard Paul Claudel-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040264
18	Site « Michelet-Santé » 201, boulevard Michelet 13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040272
19	A compter du 1 ^{er} août 2015 : Site « d'Endoume »-124, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130044910

Annexe n°3

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « ALPHABIO »
N° FINESS EJ : 130042161

Juillet 2015

Liste des biologistes coresponsables et coassociés

1	Philippe HALFON, Pharmacien, Président de la société,
2	Jean-Marc FERYN, Pharmacien, Directeur général,
3	Michèle MERLIN, Pharmacien, Directeur général,
4	Christian DUBROCA, Pharmacien, Directeur général,
5	Claude GIORGETTI, Pharmacien, Directeur général,
6	Horace SCALICI, Pharmacien, Directeur général,
7	Murielle JAMET, Pharmacien, Directeur général,
8	Laure-Anne BASTIDE, Médecin, Directeur général,
9	Anne PASQUIER, Pharmacien, Directeur général,
10	Maryse MARECAL, Pharmacien, Directeur général,
11	Abdelmadjid HAFNI, Pharmacien, Directeur général,
12	Albert BERDUGO, Pharmacien, Directeur général,
13	Mélissa LEBSIR, Pharmacien, Directeur général,
14	Christian BOULANGER, Pharmacien, Directeur général,
15	Philippe TERRIOU, Médecin,
16	Odile SAUNIER, Médecin,
17	Pascale LAZDUNSKI, Pharmacien,
18	Martine FABRIGOULE, Pharmacien,
19	Camille AUBERT-VIDAL, Médecin,

Liste des biologistes médicaux salariés

Madame Marie-Christine BRAY, Pharmacien,
Monsieur François LEMAITRE, Pharmacien,
Madame Florence MIEGGLE, Pharmacien,
Madame Sabine CAMIADE, Pharmacien,
Madame Sandrine GHIONE, Pharmacien,
Madame Lili GIRALDI, Pharmacien,
Madame Sylvie JORDANA, Pharmacien,
Madame Mireille PORTUGAL, Pharmacien,
Madame Sandrine THIBEAUT, Pharmacien,
Madame Marlon LAVIE, Pharmacien,
Monsieur Arnold ZANNIER, Pharmacien,
Madame Viviane BLANC-LEANDRI, Pharmacien,
Madame Elisabeth HASSOUN, Médecin,
Monsieur André MESPIEDRE, Pharmacien, (jusqu'au 31/07/2015).



Direction de l'Organisation des soins
Mission Qualité et Sécurité
des activités pharmaceutiques et biologiques

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté n°2014062-0001 du 3 mars 2014 portant délégation de signature, en cas d'empêchement, du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la décision du 8 avril 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant, à compter du 1^{er} mai 2015, modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-206, dont le siège est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS ET : 130040124), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LABAZUR PROVENCE », agréée sous le n° 130, dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS EJ : 130043284) ;

Vu la décision n°65-04-2012 du 11 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la confirmation de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » ;



Vu le courrier du 3 janvier 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant renouvellement de l'autorisation de l'activité d'assistance médicale à la procréation biologique du LBM SELAS LABAZUR PROVENCE selon la modalité : préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la décision du 12 mai 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-576, dont le siège est situé « Les Fruitières »-105, avenue de Brédasque-13090 AIX EN PROVENCE-, qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LABAZUR AIX-OUEST », agréée sous le n° 129, dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS EJ : 130040645) ;

Vu la demande du 19 juin 2015 présentée conjointement par Monsieur Pierre RIPOLL, Président de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » et Monsieur Jean-Louis OGER, Président de la SELAS « LABAZUR AIX-OUEST » relative à la fusion par absorption de la SELAS « LABAZUR AIX-OUEST » par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » avec comme date d'effet le 31 juillet 2015 ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2015 de la SELAS « LABAZUR AIX-OUEST » :

- constatant conformément aux dispositions de l'article L. 6223-8 II du code de la santé publique, que chaque biologiste a renoncé à exercer son droit de préférence pour les cessions projetées au profit de ses co-associés,
- autorisant la cession de 92 actions de catégorie B par la société BIO-ACCESS au profit de la société LABORATORI SARRO, S.L., dont le siège social est situé : Rambla de Catalunya, n°120, principal 2a, BARCELONE(Espagne)
- et agréant la société LABORATORI SARRO en qualité de nouvelle associée.

Vu le projet de l'ordre de mouvement (92 actions de catégorie B) de la SELAS « LABAZUR AIX-OUEST » au profit de la SAS « BIO ACCESS » ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 29 mai 2015 de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » constatant conformément aux dispositions de l'article L. 6223-8 II du code de la santé publique, que chaque biologiste a renoncé à exercer son droit de préférence pour les cessions projetées au profit de ses co-associés, autorisant la cession

- par la société LABAZUR AIX-OUEST de la totalité des actions qu'elle détient au capital de la société LABAZUR PROVENCE,
- par la société BIO ACCESS de la totalité des actions qu'elle détient au capital de la société LABAZUR PROVENCE,

au profit de la société LABORATORI SARRO, S.L., dont le siège social est situé : Rambla de Catalunya, n°120, principal 2a, BARCELONE(Espagne) ;

Vu le projet de l'ordre de mouvement (802.011 actions de catégorie A) de la SELAS « LABAZUR AIX-OUEST » au profit de la société LABORATORI SARRO ;

Vu le projet de l'ordre de mouvement (262.599 actions de catégorie B) de la société « BIO ACCESS » au profit de la société LABORATORI SARRO ;

Vu le Projet de fusion-absorption en date du 19 juin 2015 ;

Vu les formulaires de demande de modification d'inscription de Monsieur Jean-Louis OGER et de Madame Géraldine GUELFÉ épouse SZUTORISZ au Tableau de la Section G de l'Ordre des pharmaciens ;

Vu la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote des associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » à l'issue de l'opération ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABAZUR PROVENCE », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au LBM multi-sites exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LABAZUR AIX-OUEST », agréée sous le n° 129, dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS EJ : 130040645).

Article 2 : En conséquence, l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » est modifiée comme suit.

Cette opération modifiera donc les Annexes n°1 n°2 et n°3 ci-dessous :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont telles que présentées en annexe n°1.
- Les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 3 : Cette décision prendra effet à compter du 31 juillet 2015.

Article 4 : Il est rappelé que par décision n°65-04-2012 du 11 juillet 2012, le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur a autorisé la confirmation des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation au LBM multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sur le Site du laboratoire SOLET LLORCA s/s 1bis, rue Aude-13100 AIX EN PROVENCE- sous la modalité :
préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination artificielle.

Cette activité a été renouvelée le 3 janvier 2014 par lettre du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le renouvellement prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de cinq ans.

Article 5 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 6 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 7 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 23 juillet 2015

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA
et par délégation

Le Conseiller Médical

Mario-Claude DUMONT

Annexe n°1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Juillet 2015

	Identité des associés	Actions A	Actions B	Droits de vote
1	Pierre RIPOLL, Président de la société, (API)	3	1	49449
2	Francis SOLLET, (API),	3	1	49449
3	Jacques AIMAR, (API),	3	1	49449
4	Odile LLORCA, (API),	3	1	49449
5	Florence FILIU, (API),	3	1	49449
6	Félix ELIAUTOU, (API),	3	1	49449
7	Sébastien FIGASSO, (API),	3	1	49449
8	Martine OUVIERE, (API),	3	1	49449
9	Rolland LOMBARD, (API),	3	1	49449
10	Stéphanie PIGNON, (API),	3	1	49449
11	Nathalie CARRIERE, (API),	3	1	49449
12	Lionel ALBOUZE, (API),	3	1	49449
13	Audrey HUBER, (API),	3	1	49449
14	Dominique DE CALBIAC, (API),	3	1	49449
15	Véronique GRANJON, (API),	3	1	49449
16	Jean-Paul CASALTA, (API),	3	1	49449
17	Catherine VAN HOUTTE, (API),	3	1	49449
18	Françoise FERRIER-ZICARELLI, (API),	3	1	49449
19	Marion AUDRAS, (API),	3	1	49449
20	Perrine AVEROUS, (API),	3	1	49449
21	Sabine PONTON, (API),	3	1	49449
22	Géraldine GUELF, (API),	3	1	49449
23	Jean-Louis OGER, (API),	3	1	49449
	Total des API	69	23	1137327 (50.0009%)
24	Société LABORATORI SARRO, APE,	1474130	262599	868384 (38.1772M%)
25	SAS « BIO ACCESS », Tiers porteur	231760	306031	268901 (11.8218%)
	TOTAL	1705959	568653	2274612

*

L'ARS PACA est un établissement public de santé
 mis en place par la loi n° 86-578 du 9 juillet 1986
 relative à la liberté d'enseignement supérieur et
 à la coopération universitaire.

Téléphone : 04.13.55.80.10

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Juillet 2015

Liste des sites exploités et ouverts au public

1	Site « Gardanne »-18, cours de la République- 13120 GARDANNE-(SIEGE)	N° FINESS ET : 130040124
2	Site « Docteur Labit »-3, Route de Gréasque-Route départementale 46-13710 FUYEAU-	N° FINESS ET : 130040132
3	Site « Eliautou »-143, chemin du Merlan-la Rose- 13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039464
4	Site « Figasso »-6, rue Frédéric Mistral-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130039472
5	Site « Vitrolles »-Centre médical Carrefour-Vitrolles-Route nationale 13-13127 VITROLLES-	N° FINESS ET : 130039480
6	Site « Foby Richard »-18, rue Jules Ferry- 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES-	N° FINESS ET : 130039498
7	Site « Lambio »-10/12, rue d'Aix-13410 LAMBESC-	N° FINESS ET : 130040660
8	Site « Plan de Cuques »-102, avenue Frédéric Chevillon- 13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130040678
9	Site « Aix en Provence/Aude »-1Bis, rue Aude- 13100 AIX EN PROVENCE- Site autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130040686
10	Site « Berre L'Etang »-19, avenue de la Libération- 13130 BERRE L'ETANG-	N° FINESS ET : 130040694
11	Site « Aix en Provence/Forbin »-Espace Forbin-8, rue Condorcet-13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040702
12	Site « Septèmes Les Vallons »- Quartier Notre Dame Limite- 2, Route nationale 8-13240 SEPTEMES LES VALLONS-	N° FINESS ET : 130041353
13	Site « Bouc Bel Air »-Centre médical de la Mounine- 549, avenue de la Croix d'Or-13320 BOUC BEL AIR-	N° FINESS ET : 130041361
14	Site « Marignane »-Clinique Générale de Marignane- 4, avenue du Général Raoul Salan-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130042112
15	Site « Pertuis »-5, rue Giono-84120 PERTUIS-	N° FINESS ET : 840018345
16	Site « La Tour d'Aigues »-87, boulevard de la République- 84240 LA TOUR D'AIGUES-	N° FINESS ET : 840018352
17	Site « Marignane »-Bâtiment Le Forum- Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130043748
18	Site « Les Milles »-Les Terrasses du Valat- Avenue du Grand Vallat-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130043755
19	Site « Les Fruitières »-105, avenue de Brédasque- 13090-AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040652
20	Site « Saint Barnabé »-15, chemin de Saint Barnabé- 13004 MARSEILLE	N° FINEES ET : 130044472

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Juillet 2015

Liste des biologistes coresponsables

1	Pierre RIPOLL, Pharmacien,
2	Francis SOLET, Pharmacien, Praticien agréé en AMP,
3	Jacques AIMAR, Pharmacien,
4	Odile LLORCA, Pharmacien, Praticien agréé en AMP,
5	Florence FILIU, Pharmacien,
6	Félix ELIAUTOU, Pharmacien,
7	Sébastien FIGASSO, Pharmacien,
8	Martine OUVIERE, Pharmacien,
9	Rolland LOMBARD, Pharmacien,
10	Stéphanie PIGNON, Médecin,
11	Nathalie CARRIERE, Médecin,
12	Lionel ALBOUZE, Pharmacien,
13	Audrey HUBER, Pharmacien,
14	Dominique De CALBIAC, Pharmacien,
15	Véronique GRANJON, Pharmacien,
16	Jean-Paul CASALTA, Médecin,
17	Catherine VAN HOUTTE, Pharmacien,
18	Françoise FERRIER, Pharmacien,
19	Marion AUDRAS, Pharmacien,
20	Perrine AVEROUS, Pharmacien,
21	Sabine PONTON, Médecin,
22	Géraldine GUELFY, Pharmacien,
23	Jean-Louis OGER, Pharmacien,

Les biologistes médicaux sont :

1	Marie-Gracieuse ARRIGHI, Pharmacien,
2	Anne CARTA, Médecin,
3	Aude GUILLAUBEY, Pharmacien,
4	Anne-Michèle HUBERT, Pharmacien,

Réf : DOS-0715-4712-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » dont le siège social est situé Place de la Mairie-13127 VITROLLES-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 18 décembre 2014 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-348, dont le siège est situé place de la Mairie-13127 VITROLLES-, (N° FINESS ET : 130039357), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG », agréée sous le n°44, dont le siège social est situé place de la Mairie-13127 VITROLLES-(N° FINESS EJ : 1300130039340);

Vu la demande transmise par courriel du 2 avril 2015 du cabinet « AFIREC Consultants », au nom de la société, relative à la cessation d'activité professionnelle de Madame Marion AUDRAS, pharmacien biologiste, (statut : professionnel libéral) au sein de la société à compter du 30 mars 2015 ;



Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L. 6222-7, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L. 6223-6 et L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-348, (N° FINESS ET : 130039357), exploité par la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG », agréée sous le n°44, dont le siège social est situé Place de la Mairie-13127 VITROLLES-(N° FINESS EJ : 130039340) concernant la cessation d'activité professionnelle de Madame Marion BERNARD épouse AUDRAS, pharmacien biologiste, (statut : professionnel libéral) au sein de la société à compter du 30 mars 2015.

Cette opération ne modifiera que l'annexe n°3 ci-jointe :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » sont telles que présentées en annexe n° 1 ;
- la liste des sites exploités par la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » telle que présentée en annexe n° 2 ;
- les biologistes-coresponsables, biologistes coassociés de la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » sont tels que présentés en annexe n° 3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 7 juillet 2015


Marie-Claude DUMONT
Conseiller Médical du Directeur général
ARS PACA

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG »
N° FINESS EJ : 130039340

Juillet 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 1 650 000 Euros

	Identité des associés	Nombre de parts sociales
1	SAMBOURG Michel, Pharmacien,	4 056
2	NIVET Juliette épouse GARGIULO, Médecin,	1
3	CASTAGNE Régine Veuve GALERA, Pharmacien,	1
4	ARROUAS Eric, Médecin,	1
5	GIULIANI Pierre, Pharmacien,	1
6	CHABAS Delphine épouse LANNOY, Pharmacien,	1
	Total des API	4 061
	SAMBOURG Julien, Tiers porteur,	90
	SAMBOURG Jessica, Tiers porteur,	90
	TOTAL	4 241

Annexe n° 2

**Décision relative au LBM multi-sites SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG »
N° FINESS EJ : 130039340**

Juillet 2015

Liste des sites exploités et ouverts au public

1	Site « Sambourg »-Place de la Mairie-13127 VITROLLES-	N° FINESS ET : 130039357
2	Site « de la Clinique de Vitrolles »-ZAC de la Tuilière II- 11, rue Bel Air-13127 VITROLLES-	N° FINESS ET : 130039365
3	Site « Aix-Jas de Bouffan »-8, rue Charloun Rieu- 13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130039373
4	Site « de Calas »-Avenue du Commandant Hélion de Villeneuve-13480 CABRIES-	N° FINESS ET : 130039381
5	Site « Aix-Sud »-14, rue de la Fourane- 13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130039399
6	Site « Coudoux-Ventabren »-Moulin du Pont-Lieudit Font Pétuge-13111 COUDOUX	N° FINESS ET : 130039407

Annexe n°3

**Décision relative au LBM multi-sites SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG »
N° FINESS EJ : 130039340**

Juillet 2015

Liste des biologistes coresponsables

1	Monsieur Michel SAMBOURG, Pharmacien,
2	Madame Juliette NIVET épouse GARGIULO, Médecin,
3	Madame Régine CASTAGNE Veuve GALERA, Pharmacien,
4	Monsieur Eric ARROUAS, Médecin,
5	Monsieur Pierre GIULIANI, Pharmacien,
6	Madame Delphine CHABAS épouse LANNOY, Pharmacien,

N.B. : Monsieur Jean-Marc CHABAS, Pharmacien, biologiste médical, (statut : professionnel libéral)

RENOUVELLEMENT D'AUTORISATIONS

DEPT	ACTIVITE ou EML	FORME	ENTITE JURIDIQUE	ADRESSE E.J.	N° FINESS E.J.	ADRESSE E.T.	N° FINESS E.T.	DATE RENOUV.	DATE LETTRE NOTIF.
84	CHIRURGIE	Hospitalisation complète et d'anesthésie ou chirurgie ambulatoire	CH D'AVIGNON HENRI DUFFAUT	ROUTE DE MARSEILLE BP 172 84405 APT CEDEX	840000012	CH DU PAYS D'APT ROUTE DE MARSEILLE 84405 APT CEDEX	840000343	7-juil.-16	28-juil.-15
13	CHIRURGIE	Hospitalisation complète	SA HOPITAL PRIVE BEAUREGARD-VERT COTEAU	12 IMPASSE DU LIDO 13012 MARSEILLE	130038847	HOPITAL PRIVE BEAUREGARD 12 IMPASSE DU LIDO 13012 MARSEILLE	130784713	3-août-16	9-juil.-15
13	CHIRURGIE	Hospitalisation complète	SAS HOPITAL PRIVE VERT COTEAU-BEAUREGARD	96 AVENUE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	130002249	HOPITAL PRIVE VERT COTEAU 96 AVENUE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	130785678	3-août-16	9-juil.-15
13	MEDECINE	Hospitalisation complète	SA HOPITAL PRIVE BEAUREGARD-VERT COTEAU	12 IMPASSE DU LIDO 13012 MARSEILLE	130038847	HOPITAL PRIVE BEAUREGARD 12 IMPASSE DU LIDO 13012 MARSEILLE	130784713	3-août-16	9-juil.-15
13	MEDECINE	Hospitalisation complète	SAS HOPITAL PRIVE MARSEILLE VERT COTEAU -BEAUREGARD	96 AVENUE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	130002249	HOPITAL PRIVE VERT COTEAU 96 AVENUE DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	130785678	3-août-16	9-juil.-15